

Budget des Etats, l'Europe veille

Articles

Le 14 octobre 2009 | | 1 messages

Budget des Etats, l'Europe veille

Selon la Commission européenne, la Belgique a trop de déficit dans son budget. Le déficit de l'Etat dépasse les limites autorisées par le pacte de stabilité européen. Qu'on se console, la Belgique n'est pas le seul pays concerné.

Le pacte de stabilité européen prévoit que les pays membres de l'UE, et plus particulièrement les pays de la zone euro, doivent maintenir leur déficit budgétaire sous la barre des 3% du PIB. Qu'est-ce que cela veut dire ? Les pays européens doivent tous avoir plus ou moins le même trou dans leur caisse. Ce trou ne doit pas dépasser 3% du PIB. Le PIB ou " produit intérieur brut ", c'est le total des richesses produites dans le pays pendant un an.

Par exemple, quand un pays produit des richesses pour 100 euros, il ne peut pas avoir une perte qui dépasse 3 euros. Pour la Belgique, la Commission prévoit un déficit de 5,9% du PIB. 5,9%, c'est presque le double des 3% autorisés.

La Belgique n'est pas le seul pays dans ce cas. La semaine dernière, la Commission européenne a donné un avertissement à 8 autres Etats membres : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque. Cela fait 9. Ces 9 pays s'ajoutent aux 11 autres Etats membres qui avaient été avertis plus tôt du dépassement de leur déficit : la Pologne, la France, la Lituanie, la Roumanie, le Royaume-Uni, Malte, la Lettonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et la Hongrie. Cela fait 20 pays en tout sur 27 membres de l'Union européenne. Cet avertissement est une première étape dans les sanctions prévues par l'Union européenne. Si l'Etat « fautif » ne se « corrige » pas, il doit payer une amende. On n'en est pas encore là.

Le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquin Almunia, n'a pas été trop sévère. Il a déclaré : « *Nous devons continuer à soutenir l'économie jusqu'à ce que la reprise soit confirmée, conformément au plan européen de relance économique.* » Mais il a ajouté : "Il est toutefois essentiel de continuer à appliquer le pacte de stabilité avec rigueur afin d'ancrer l'idée que les déficits excessifs doivent être corrigés de manière ordonnée". Autrement dit, la Commission européenne comprend la situation. Les Etats doivent faire leur budget et avec la crise, ils se permettent un déficit exceptionnel. Mais c'est une exception. Pas question donc d'avoir des déficits aussi grands dans les années à venir.

C'est le rôle de la Commission européenne de veiller au respect des traités européens signés par les Etats membres. La Commission est la gardienne des traités. Ce sont surtout les 16 pays qui utilisent l'euro qui sont soumis à la règle des 3% de déficit public. Mais les 11 autres pays aussi doivent essayer de la respecter. Cette règle des 3% de déficit public,

comme les autres règles monétaires et économiques européennes, vient d'une peur du passé.

Dans les années 1970, beaucoup de pays européens ont fait de grands déficits pour lutter contre la crise économique. Ils ont mis de l'argent dans l'économie pour essayer de relancer la machine. Résultat : des dettes qui ont augmenté le déficit, ... Les dirigeants politiques des Etats membres de l'Union européenne n'ont pas voulu que ça recommence. Dès le début des années 1990 et plus encore après avec l'arrivée de l'euro, ils se sont mis des règles. Des règles trop sévères, disent certains. La preuve ? Cette année, beaucoup d'Etats européens ne les respectent pour cause de crise exceptionnelle.

**Pour en savoir plus : lire notre dossier sur l'Europe, [un concert à 27 voix](#)
Pour celles et ceux qui veulent [lire le communiqué officiel de la Commission](#)**